

ANNEXE 14

PLAN D'ACTION

DÉCEMBRE 2023

Rédacteur : Quentin Rochas

- 01. Connaître et intégrer la biodiversité dans l'aménagement du territoire communal** **PAGE 3**
- 1.1 Renforcer la préservation de la Biodiversité
 - 1.2 Prendre en compte la Biodiversité dans le Bourg
 - 1.3 Renforcer la gestion différenciée des espaces publics
- 02. Maintenir et restaurer les espaces naturels et la biodiversité locale** **PAGE 7**
- 2.1 Poursuivre la mise en valeur et la gestion des sentiers et des ouvrages de la commune
 - 2.2 Établir une stratégie acquisition foncière sur des espaces et établir des plans de gestion des espaces communaux
- 03. Mobiliser les acteurs et concilier biodiversité et activités locales** **PAGE 11**
- 3.1 Poursuivre la sensibilisation et l'information auprès du grand public et des scolaires
 - 3.2 Accompagner les habitants pour une meilleure intégration des enjeux de la biodiversité dans leurs pratiques
 - 3.3 Réduire la pollution lumineuse et préserver la trame noire
- 04. Valorisation des actions engagées** **PAGE 16**
- 4.1 Reconnaissances en faveurs de la biodiversité et des espaces naturels
 - 4.2 Reconnaissances en faveur de la qualité écologique et de l'espace urbain
 - 4.3 Prise en compte de l'environnement dans l'éducation
- 05. Feuille de route des actions** **PAGE 20**
- 06. Éléments supports et d'appui** **PAGE 21**



01. Connaitre et intégrer la biodiversité dans l'aménagement du territoire communal

Description

Il s'agit d'identifier les démarches que la commune met actuellement en œuvre et/ou souhaite mettre en œuvre dans un avenir proche pour mieux connaître la biodiversité et intégrer sa préservation dans les politiques d'urbanisme (réglementaire PLU, SCoT, et opérationnel ZAC, opérations d'aménagement) et dans la planification (choix politiques et stratégiques).

Détail des fiches actions

- 1.1 Renforcer la préservation de la Biodiversité
- 1.2 Prendre en compte la Biodiversité dans le Bourg
- 1.3 Renforcer la gestion différenciée des espaces publics

1.1 Renforcer la préservation de la biodiversité

1

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle de la commune, traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols. Il expose un diagnostic, établi selon les mêmes critères que pour les SCOT, et comporte un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durable (PADD), des orientations générales d'aménagement et de programmation, un règlement ainsi que des annexes (servitudes d'utilité publique, inventaire du patrimoine culturel, etc...).

Chacun de ces documents peut comprendre un ou plusieurs documents graphiques. Le lancement de sa révision du PLU de Plougasnou est envisagé au cours de l'année 2024. La révision du PLU va permettre de renforcer la préservation des éléments constitutifs des trames naturelles de la commune et donc la préservation de la biodiversité en y intégrant possiblement les résultats de l'ABC et l'ajout d'éléments comme les chemins creux ayant fait projet de recensement en 2023.

Celui-ci pourra aussi être en accord avec le PLUi de Morlaix communauté, concernant certaines zones, littoral, naturelles, etc. avec plus de contrainte d'urbanisme pour limiter éléments potentiellement non conformes,

Indicateurs

Évolution des surfaces et zones protégées et réglementées
Nb d'infractions au PLU
Nb de points de fragilité de la TVB résorbés

Délais de mise en oeuvre

à 3 ans

Moyens

Intégré au coût de la révision du PLU

Actions à réaliser

- Intégrer l'ensemble des résultats de l'Atlas de la Biodiversité Communale dans le diagnostic et la définition de l'état initial d'environnement,
- Intégrer une démarche de résorption des points de fragilité de la trame verte et bleue,
- Renforcer la protection du maillage bocager et gestion des haies et des arbres en ville,
- Renforcer la protection des mares, point d'eau identifiée sur la commune,
- Renforcer la protection des prairies naturelles avec une réglementation adaptée à leur gestion,
- Élaborer une Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique «Trame verte et bleue et biodiversité»,
- Intégrer la trame noire de Morlaix communauté lorsqu'elle sera établie et définie,
- Faire remonter des informations en liens avec des problématiques d'aménagement à Morlaix communauté pour adapter leur PLUi

Porteur de projet

Commune

Elements d'appui

Documents : 4 à 6 et 9 à 13 et tableau associés

Partenaires :

Partenaires techniques : Bretagne Vivante, GMB, GRETA, Lycée Succinio, Morlaix communauté

1.2 Prendre en compte la Biodiversité

1

Plougasnou est reconnue pour sa qualité de vie en zone littorale, une réflexion est nécessaire pour relever les défis de demain ,

Améliorer ou réintroduire de la nature en ville consiste à réintégrer le végétal et des milieux favorables à la biodiversité dans l'espace urbain : bâtiments, jardins, espaces verts, trottoirs, chemins, parkings, cimetières, bassins d'orages. Accompagnés de supports favorables à la biodiversité et d'une gestion adaptée à l'expression de la faune et de la flore sauvage, ces espaces deviennent le support d'une biodiversité ordinaire. Il est intéressant de rappeler les services rendus par la présence du végétal en ville sur le bien-être des habitants, l'épuration des polluants atmosphériques, la régulation microclimatique, l'atténuation des impacts de la luminosité en contexte minéral (problèmes de peau, de vue).

Le projet de lotissement pour tous et sera aussi un lieu d'animation avec des équipements publics et espaces de loisirs et de détente ouverts à tous. Environ XXX logements seront construits et les maisons individuelles ? côtoieront les petits collectifs ?

La réintroduction de la nature, son hébergement, sa libre circulation passe par de nombreuses actions venant modifier, améliorer et corriger des aménagements passés, conforter des aménagements vertueux, et intégrer de nouvelles mesures dans les aménagements à venir. Ces aménagements peuvent nécessiter d'être accompagnés d'une concertation afin d'obtenir l'adhésion des riverains aux projets portés par la commission.

Actions à réaliser

- Réaliser un diagnostic de la fonctionnalité de la trame verte "urbaine" et identifier ses points noirs de fragmentation,
- Intégrer les éléments de nature existants, favoriser la végétalisation et analyser les fonctionnalités écologiques sur les secteurs identifiés de la TV "urbaine" en optimisant l'emprise au sol afin de limiter l'imperméabilisation,
- Mettre en place la réflexion "1 % Biodiversité" dans chaque projet d'aménagement,
- Intégrer la préservation de la biodiversité existante dès la phase chantier : planifier cette étape à travers un plan d'organisation environnementale de chantier (zones d'implantation, planning d'intervention, gestion des pollutions, des sols, des risques pour la faune, emprise racinaire des arbres, CRAP...) ou optimisation de l'emprise au sol afin de limiter l'imperméabilisation,
- Installer des supports pour accueillir la biodiversité dans les projets et les bâtiments (nichoirs à chiroptères, nid à hirondelles, gîtes à insectes, clôture perméables à la petite faune),
- Modifier la perméabilisation des surfaces et des espaces fermés et/ou clôturer (particuliers et communaux,
- Étudier la mise en œuvre d'une réglementation locale de lutte contre l'élagage de haies en période estival en complément d'une charte de gestion,

Porteur de projet

Commune et Morlaix communauté

Elements d'appui

Documents : 6

Partenaires :

Partenaires Techniques : Bretagne Vivante, Lycée Succinio, Paysagistes, Services techniques, Architectes, Morlaix communauté

Indicateurs

Augmentation des observations de la faune dans le bourg
Surface déminéralisée
Nb d'habitants volontaires
Mise à jour de la TV du bourg

Délais de mise en œuvre

En continu

Moyens

Intégrer la Nature dans la programmation, la conception et la réalisation de chaque projet

1.3 Renforcer la gestion différenciée des espaces publics

1

Le concept de la gestion différenciée a émergé dans les années 1990. Elle permet de gérer au mieux le patrimoine vert d'une ville en cohérence avec des objectifs précis et en tenant compte des moyens humains. Elle crée de nouveaux types d'espaces plus libres et correspondants à une utilisation contemporaine aux fonctions plus variées. La gestion différenciée assure ainsi un équilibre entre l'accueil du public, le développement de la biodiversité, et la préservation des ressources naturelles.

La commune de Plougasnou s'est engagée dans la mise en œuvre d'une gestion différenciée et depuis 2017, la Ville entretient l'intégralité de ses espaces publics sans le moindre usage de pesticides. La commune est aussi une labélisée par la Région Bretagne « 0 phyto ». Elle fait aussi appel à l'écopâturage d'un petit cheptel d'Ovins sur les espaces fortement fermés ou difficile d'accès comme la point du Diben.

Chaque coin de verdure a donc été défini et inventorié par rapport à son usage (balade, sport, loisirs familiaux ou festifs...) et au rendu visuel attendu (image horticole, jardinée, champêtre, naturelle...). Est envisagé de former des techniciens sur la gestion des espaces verts de la commune pour y appliquer une nature de soins (désherbage, tonte...) et une fréquence d'intervention particulière et adaptés aux différents espaces. Il ne s'agit pas de moins les entretenir, mais d'intervenir d'une autre manière.

Le parc de la métairie est déjà un lieu « Vitrine » au centre bourg, cette zone humide bénéficie d'un plan de gestion différencié en lien avec le fauchage tarifs mis en place dès 2021-22, d'une labellisation refuge LPO et il est envisagé la mise en place de jardin partagé dans les années à venir.

Actions à réaliser

- Répertoire sur la commune les types d'espaces verts présents et rédaction d'un plan d'action spécifique. À chacun d'eux correspond un protocole d'entretiens spécifique,
- Conservation de la végétation rudérale sur le patrimoine bâti de la commune,
- Développement et intégration d'une gestion écologique des bords de route et du bocage de bord de route,
- Mise en place de l'éco-pâturage pour la gestion de certains espaces naturels communaux,
- Former ou faire monter en compétence le personnel technique communale en charge de la gestion des espaces,
- Mettre en place une gestion naturelle et manuelle du cimetière communal en lien avec la communication préalable auprès de citoyens,
- Communiquer et mobiliser les habitants pour favoriser l'acceptation de ce mode de gestion communal

Porteur de projet

Commune

Elements d'appui

Documents : 6

Partenaires :

Partenaires Techniques : Morlaix Communauté, GREF Bretagne, Services Techniques intercommunaux, Syndicat de voirie, Bretagne vivante

Indicateurs

Surface dans les typologies d'espaces gérés
Nombre d'espaces verts gérées
Superficie en éco-pâturage
Indicateur papillons

Délais de mise en oeuvre

Continue

Moyens

Acquisition de matériel si besoin, formation d'agents espaces verts, convention, ETP



02. Maintenir et restaurer les espaces naturels et la biodiversité locale

Description

Il s'agit d'identifier les démarches que la commune met en œuvre et souhaite mettre en œuvre pour intégrer la préservation de la biodiversité, notamment dans les opérations de gestion de son territoire, seul ou en conventionnement.

Détail des fiches actions

- 2.1 Poursuivre la mise en valeur et la gestion des sentiers et des ouvrages de la commune
- 2.2 Établir une stratégie acquisition foncière sur des espaces et établir des plans de gestion des espaces communaux

2.1 Poursuivre la mise en valeur et la gestion des sentiers de la commune

1

Plougasnou, bien que petite commune littorale, regorge d'endroits propices à la randonnée et balade culturelles : des sentiers, des bois, des rivières, des chapelles, lavoirs qui reflètent la qualité paysagère et l'histoire du territoire.

Actuellement, la commune est traversée par des sentiers pédestres et des sentiers VTT sous formes de circuits ! Trajet du quotidien afin de connecter les différents bourgs de la commune tout en profitant d'une balade dans le cadre du « Plan vélo »,

Pour l'entretien de ses sentiers de randonnée, la commune va initier un groupe pour assurer l'entretien des lavoirs communaux, des sentiers de randonnée. A juste titre, 10 lavoirs sont à réhabiliter. Le lavoir de Kerkardec va devenir un lavoir pédagogique à destination des enfants.

En régie, la commune a un stagiaire en BTS Gestion et protection de la Nature qui a pour mission de cartographier les chemins creux existant sur la commune dans le but de valoriser ce patrimoine de nature, mais aussi riche en histoire !

Aussi, un des objectifs de la commune est de mettre en place un verger conservatoire afin d'affirmer le patrimoine végétal anciennement exploité en capitalisant le savoir de mémoire des plus anciens avec les nouvelles générations de citoyens. Le tout en proposant des animations autour de l'histoire de la pomme Bretonne !

Indicateurs

Distance de sentier entretenues (km)
Nombre de lavoirs entretenus
Nombre d'informations (flyers, espaces valorisés)
Nombre de circuits mobilité ouvert

Délais de mise en oeuvre

En continu

Moyens

En régie, animation communal ou convention avec une association

Actions à réaliser

- Poursuite de la démarche de mise en valeur et de gestion des sentiers et des ouvrages de la commune,
- Réaliser une cartographie de l'ensemble des sentier et ouvrage sur la commune (lavoirs, chemins creux, sentiers de randonnée),
- Réaliser un sondage des envies et de satisfaction auprès des utilisateurs (groupes de rando, habitants) ,
- Valoriser les sites à intérêt pédagogique et de sensibilisation en proposant des animations,
- Engager une réflexion/démarche d'acquisition foncière pour coexistante des sentiers, chemins creux, etc,
- Combiner la mise en valeur des sentiers communaux avec l'utilité publique en créant un circuit de mobilité quotidienne vélo/piétons reliant les bourgs

Porteur de projet

Commune, Morlaix Communauté

Elements d'appui

Documents : 4 à 6 et 9 à 13 et tableau associés

Partenaires :

Partenaires Techniques : CD29, Bretagne Vivante, Au fil du Quéfleur et de la Penzé, CPIE

2.2 Établir des plans de gestion sur les espaces communaux et acquisitions foncières

1

- Le territoire de la commune voit son paysage fortement modifier par le phénomène restructuration des espaces et des sols vers la culture intensive dénuée de patrimoine arboré en faveurs de la monoculture. La priorité sera mise sur des éléments constitutifs de la trame verte et sur les milieux à forte naturalité ou biodiversité dans un souci de préservation de leurs fonctionnalités.
- Ainsi, la gestion et la maîtrise du foncier sont des outils clés qui doivent-être mobilisé de manière réfléchi et concertée. Les démarches d'acquisition et de maîtrise foncière doivent répondre à des enjeux et à une cohérence de territoire. Une analyse préalable à l'occasion de la révision ou de la mise à jour des documents de planification peut-être une opportunité d'aborder cette question.
- Dans le cadre du diagnostic trame verte porté par l'ABC, certains massifs et peuplements ont clairement été identifiés comme partie intégrante du bon fonctionnement de la trame, entre autres du fait de leur contexte géographique et/ou de leur typologie d'habitats et de leurs capacités d'accueil.
- Les espaces les plus favorables à l'accueil de la biodiversité répondent à plusieurs critères et doivent être considérés comme des foyers de biodiversité à maintenir.
- La commune est propriétaire d'espaces, il est souhaitable d'établir des plans de gestion sur ces espaces.
- Pour favoriser la biodiversité dans ces espaces, il sera intéressant de mettre en place des îlots des aménagements propres aux habitats et aux espèces. Ex : On estime qu'une espèce forestière sur quatre a besoin de vieux arbres pour réaliser tout ou partie de son cycle de vie. On y trouve aussi flore, bryophytes, champignons, insectes, chauves-souris, oiseaux, reptiles, amphibiens ou encore petits mammifères.

Indicateurs

Nombre de plans de gestion réalisés
Évolution des linéaires et de la surface en gestion
Nombre d'espèces indicatrices (TVB, cibles, indicateur papillons)
Superficie achetée

Délais de mise en oeuvre

3 à 6 ans

Moyens

Selon budget annuel et opportunité,
Stage, sous-traitance ou ingénierie en régie

Actions à réaliser

- Élaborer des plans de gestion et de réhabilitation pour la préservation d'espèces ou d'espaces à enjeux en liens avec les services intercommunaux,
- Définir une stratégie d'acquisition foncière sur des milieux à enjeux et prioritaires ciblé lors de l'ABC (réservoirs, prairies naturelles, zones humides, boisements), de boisements privés, prairies humides à enjeux,
- Communiquer auprès des propriétaires privés sur l'intérêt et la finalité des espaces naturels et sur l'entretien à réaliser avant d'envisager tout achat ,
- Accueillir et aménager ces espaces pour du public en nombre limité (pédagogique, formation, suivi scientifique, etc.)

Porteur de projet

Commune et Morlaix communauté

Elements d'appui

Annexes :

Partenaires :

Partenaires Techniques : Morlaix communauté (Breizh Bocage), CBNB, CRPF, Bretagne vivante, CD29, Chambre d'agriculture



03. Mobiliser les acteurs et concilier biodiversité et activités locales

Description

Il s'agit d'identifier les démarches que la commune met en œuvre et souhaite mettre en œuvre pour associer les citoyens et acteurs locaux à la préservation de la biodiversité.

Détail des fiches actions

- 3.1 Poursuivre la sensibilisation et l'information auprès du grand public et des scolaires
- 3.2 Accompagner les habitants pour une meilleure intégration des enjeux de la biodiversité dans leurs pratiques
- 3.3 Réduire la pollution lumineuse et préserver la trame noire

3.1 Poursuivre la sensibilisation et l'information auprès du grand public et des scolaires

1

- La sensibilisation, l'information et l'éducation sont des conditions essentielles pour que le public soit motivé et concerné par la biodiversité. Ces actions permettent de proposer des temps de pédagogie et d'échanges en direct avec les convaincus et les curieux, des publics ciblés, et de présenter l'importance de la biodiversité aux acteurs du territoire. Le format peut varier afin de s'adapter au public et au contexte.
- Il s'agit aussi d'inciter les habitants à accueillir la biodiversité chez eux. Une des premières causes de l'érosion de la biodiversité est la destruction des habitats, souvent liée à l'urbanisation et l'artificialisation des sols. Accueillir la biodiversité chez soi, dans son jardin, au pied des murs, végétaliser davantage son habitat est un premier pas pour son retour. Il est donc nécessaire d'informer, de sensibiliser les habitants en les impliquant localement sur la richesse des organismes vivants qui les entoure et des services que ces derniers peuvent rendre à l'Homme.
- Laisser la pelouse haute de plusieurs centimètres à certains endroits du jardin, installer des fleurs mellifères, laisser quelques tas de bois dans un coin du jardin, installer des nichoirs, sont des exemples de micro-habitats pour les insectes, les oiseaux, les reptiles et amphibiens, les mammifères. Leur présence améliorera la pollinisation des arbres fruitiers ou autres plantes à fruits et légumes, et pourra apporter de la nourriture autant à l'Homme qu'à la Faune.
- Pour mobiliser le citoyen, de nombreuses solutions existent tant pour le grand public que pour un public scolaire qu'il est aisé de mettre en place dans sa commune et de diffuser grâce à un calendrier des événements communaux, aux journaux ou aux réseaux sociaux. Ce type de projet est l'occasion d'échanges et de rencontres, et les habitants et les scolaires découvrent ou redécouvrent la biodiversité de leur commune.

Actions à réaliser

- Poursuite des actions de sensibilisation développées lors de l'ABC : sorties crépusculaires, fiches espèces, taille différenciée, plantes comestibles, ateliers etc.
- Engager de nouvelles démarches d'implication citoyennes et participatives pour les adultes et enfants (taille d'arbres, expositions, installation de nichoirs, ruches, réhabilitation de bâti, réhabilitations de vieux murs ou lavoirs, sorties (comestibles, médicinales), formations, etc.,)
- Poursuivre des animations périodiques à thèmes sur l'ensemble des espaces naturels de la commune,
- Poursuivre et engager de nouvelles démarches d'implication citoyenne auprès des scolaires (école dehors, vigie nature, Aire éducative, etc.)
- Favoriser le développement d'actions de partage autour de la nature : jardin partagé, recyclerie, bourses aux plantes, grainothèque, compostage

Porteur de projet

Commune et Morlaix communauté

Elements d'appui

Documents :

Indicateurs

Nb de délibérations du Conseil Municipal ayant trait à l'éducation à la biodiversité,
Nb d'articles revue communale, site internet ou dans la presse locale
Nb participants et leurs localité

Délais de mise en oeuvre

Initié et en continu

Moyens

Convention avec structure d'animation, communication par la commune

Partenaires :

Partenaires Techniques : Morlaix communauté, Bretagne vivante, AFQP, CPIE, Établissements scolaires, collectivités, acteurs du monde agricole,

3.2 Accompagner les habitants pour une meilleure intégration des enjeux de la biodiversité

1

- L'Atlas de la Biodiversité Communale a permis d'identifier de nombreux secteurs à enjeux de biodiversité, certaines sur des parcelles privées. Il peut s'agir de boisement ou encore de prairies ou de jardins de la Trame verte urbaine
- Accueillir la biodiversité chez soi, dans son jardin, au pied des murs, végétaliser davantage son habitat est un premier pas pour son retour en plus de créer une connexion avec la trame verte et bleue.
- L'information, la sensibilisation des habitants en les impliquant localement sur la richesse des organismes vivants qui les entourent et des services que ces derniers peuvent rendre à l'Homme sont nécessaires.

- Laisser la pelouse haute de plusieurs centimètres à certains endroits du jardin, installer des fleurs mellifères, laisser quelques tas de bois dans un coin du jardin, installer des nichoirs, sont des exemples de micro-habitats pour les insectes, les oiseaux, les reptiles et amphibiens, les mammifères. Leur présence améliorera la pollinisation des arbres fruitiers ou autres plantes à fruits et légumes et pourra apporter de la nourriture autant à l'Homme qu'à la faune.
- Pour cela, il est proposé de se saisir de leurs envies et de leurs volontés en proposant un système d'aide au financement contre aménagement ou mise en place d'infrastructures favorables à la biodiversité chez eux (nichoirs, création d'une mare, tunnel à hérisson, refuges faune, etc.).

- La participation au programme « Regain » mis en place par Bretagne vivante et faire partie d'un réseau d'animation citoyenne pour faciliter l'échange et le conseil, retour d'expériences. Possiblement adaptable à l'espace public communale ou aux entreprises par simple convention impliquant salariés de l'association et bénévoles (formation, assistance technique ou de diagnostic biodiversité).

Actions à réaliser

- Sensibiliser les propriétaires d'espaces en cohérence avec la Trame verte de la commune et du bourg,
- Utiliser et communiquer auprès de l'ensemble des publics via les ressources à disposition (initié durant l'ABC)
- Diffuser de l'information (brochure, fiches techniques, panneaux en ville, réunion de quartier)
- Organiser des réunions d'information et inviter les citoyens dans des groupes de réflexion autour de la nature,
- Inciter et valoriser l'implication citoyenne par la labellisation de leurs espaces privés propice à la biodiversité et au bien-être (zone refuge, jardin au naturel),
- Apporter conseil et assistance à la biodiversité et sur la gestion d'espaces (jardin, marre, déchet verts, etc.) en lien avec les associations du territoire,
- Participation à des concours "Jardiner autrement", photo, exposition ou des portes ouvertes "Jardin au naturel"
- Favoriser et encourager la création de groupe naturalistes (Hirondelles, Estran, Botanique, etc.) en lien avec les associations,
- Développer un cœur d'habitants sensibilisés et engagés sur la commune sur le volet nature pour épauler les élus,

Indicateurs

Evolution des superficies des jardins
Nb de propriétaires passant en gestion naturelle et raisonnée
Nb de retour d'expériences

Délais de mise en oeuvre

Initié sur 6 ans

Moyens

Convention avec structure d'animation, communication par la commune et soutien financiers aux initiatives ?

Porteur de projet

Commune

Elements d'appui

Documents : 6

Partenaires :

Partenaires Techniques : Bretagne vivante, CPIE, AFQP, autres Associations locales, Jardiniers et Paysagistes

3.3 Accompagner la mise en place de Trame noire

1

L'éclairage nocturne, public ou privé, engendre une perte d'habitats naturels, une fragmentation accrue et une mortalité directe pour les espèces vivants la nuit. À l'instar de la trame verte et bleue (TVB), conçue essentiellement pour les espèces diurnes, il est désormais nécessaire de préserver et de remettre en bon état les continuités écologiques nocturnes, dans un contexte de pollution lumineuse en constante progression.

Pour pouvoir agir concrètement face à la pollution lumineuse, favoriser sa prise en compte dans les documents d'urbanisme et avoir un support de pédagogie partagé, une identification fonctionnelle de la trame est nécessaire.

La commune de Plougasnou s'est engagée depuis mars 2021 dans la réduction de l'impact lumineux pour des raisons de coût électrique, mais aussi pour les nuisances occasionnées sur la biodiversité nocturne à l'abord de routes, champs... Des premières réflexions par la constitution d'un groupe de réflexion en 2022-23 et actions ont été déjà mis en place. Ainsi, elle pourra prétendre à terme l'obtention de label de type « Villes et villages étoilés » décerné par l'ANPCEN en s'appuyant sur les recommandations de l'ANPCEN et permettrait de valoriser l'effort de la commune et l'implication et la consilience citoyenne.

En tant qu'action prioritaire du programme d'action TVB porté par Morlaix Communauté, l'identification de la trame noire sera menée à l'échelle de l'intercommunalité (et détaillé à l'échelle des communes) en 2023-2024 : diagnostic de la pollution lumineuse avérée et identification de la trame noire.

Des actions de sensibilisations sont aussi menées (animations grand public, ateliers à venir pour les élus), etc.

Actions à réaliser

- Accompagner la définition de la trame noire à l'échelle de la commune en lins avec Morlaix Communauté puis l'intégré au PLU, TVB, Trames GMB communale
- Résorption des points de conflits en cohérence avec les trames (communale, intercommunale et régionale)
- Informer et sensibiliser les habitants sur l'intérêt de la réduction de la pollution lumineuse
- Communiquer et sensibiliser les industriels sur les effets de l'éclairage nocturne de leurs installations,
- Recueillir les attentes et les besoins des habitats vis-à-vis de l'éclairage nocturne
- Promouvoir les activités de nuit pour favoriser l'appropriation de l'élément nuit par les citoyens (Nuit de la chouette, amphibiens) en cohérence avec le programme TVB,

Indicateurs

Nb d'éléments de la TVB plus perturbés
kWh max des installations d'éclairage
Nombre de secteurs dont l'éclairage public a été supprimé

Délais de mise en oeuvre

Initié et continue

Moyens

Travail en commission, sous traitance sur des points techniques, information auprès des entreprises et des habitants

Porteur de projet

Morlaix communauté et Commune

Elements d'appui

Documents : 4 à 7 et 9 à 13 et tableau associés

Partenaires :

Partenaires Techniques : Morlaix communauté, ANPCEN, Bretagne vivante, ADEME, GMB, SDEF.



04. Valorisation des actions engagées

Description

Il s'agit des démarches de labellisation ou d'engagement auxquelles la commune peut prétendre en cohérence avec les actions qu'elle met déjà en œuvre et/ou souhaite mettre en œuvre en y associant ces citoyens dans la durée.

La liste présentée ci-après n'est pas exhaustive, mais présente les principaux outils utilisés à ce jour.

Détail des fiches actions

- 4.1 Reconnaissances en faveurs de la biodiversité et des espaces naturels
- 4.2 Reconnaissances en faveur de la qualité écologique et de l'espace urbain
- 4.3 Prise en compte de l'environnement dans l'éducation

4.1 Reconnaissances en faveur de la biodiversité et des espaces naturels



1. Refuge de biodiversité

Un Refuge est une propriété publique ou privée, sur laquelle le propriétaire s'engage moralement à respecter des préconisations visant à garantir la conservation d'espaces occupés ou disponibles pour les espèces considérées ou la biodiversité en au plus sens global.

- L'opération "Refuge pour les chauves-souris" est une campagne de conservation des gîtes de chauves-souris dans le bâti et les jardins créée, et conduite par le GMB depuis 2006 à partir du moment où vous avez des chauves-souris chez vous.
- L'opération "Havre de Paix pour la Loutre d'Europe" est une action de conservation participative. Elle permet à tout propriétaire de parcelle traversée ou bordée par un cours d'eau, un plan d'eau ou une zone humide, d'agir concrètement pour la protection de la Loutre en créant chez lui un espace privilégié. Cette action est portée par le GMB.
- Le programme "Refuges LPO" propose d'agir concrètement en faveur de la biodiversité sur un terrain (espace vert, parc communal) ou (jardin, cour, terrasse, balcon...) sur lequel le propriétaire s'engage à préserver et à protéger la nature au sens large selon les principes de la "Charte des Refuges".

3. Reconquête de la Biodiversité

L'objectif du programme « Regain » mis en place par Bretagne Vivante est de réaliser des actions concrètes de reconquête de la biodiversité dite « ordinaire ». Il s'agit de reconsidérer la vocation d'espaces verts privés ou publics, aujourd'hui dédiés à des pelouses, jardins d'agrément ou sans statut, pour les gérer de manière à pouvoir accueillir un cortège d'espèces végétales et animales aujourd'hui absentes par manque d'habitats adaptés. Ces espaces pourront devenir alors eux-mêmes des zones sources pour la recolonisation naturelle d'autres sites et participer ainsi au développement des corridors de la trame verte et bleue du territoire. Pour qu'un label « Zone Regain » puisse être attribué à un espace, le propriétaire s'engage moralement à respecter la "charte Regain" et adhérer à l'association. <https://www.bretagne-vivante.org/decouverte-de-la-nature/dans-un-jardin/> Une fois membre de ce réseau Breton historique, vous pourrez participer à des rencontres, portes ouvertes citoyennes et échange autour de vous différents aménagements. Un accompagnement est aussi proposé pour des animations salariées ou bénévoles.

Validité

Label communal et distinctions territoriale sont valides pour 5 ans

Selon modalités d'engagement lié aux chartes

Mise en œuvre

Par édition, candidature quelle que soit la taille de la commune auprès d'une instance

Rapprochement d'une structure porteuse et/ou accompagnatrice

Porteur de projet

Commune, Morlaix communauté, Habitants, Exploitants, Entreprises

4.2 Reconnaissances en faveurs de la qualité écologique et de l'espace urbain



1. La Gestion écologique des Biotopes urbains

Lancé en 2014, le Label "Terre Saine, communes sans pesticides" a permis d'accompagner et de valoriser de nombreuses collectivités pionnières qui ont montré qu'il était possible de se passer des pesticides. Les dispositions réglementaires encadrant ces produits ont été renforcées à partir du 1er janvier 2017 en application de la loi Labbé.

La commune de Plougasnou est engagée dans une gestion sans produit phytosanitaire de l'ensemble de ses espaces publics depuis 2014. Le label encourage les collectivités à s'engager dans des chartes régionales et vise également à sensibiliser les particuliers à jardiner sans pesticides. Désormais, Le prix "Zéro Phyto" distingue les communes bretonnes qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires, notamment après avoir signé la charte d'entretien des espaces communaux et mis en place un plan d'entretien communal.

Les collectivités sont invitées à se rapprocher de leur bassin versant et/ou structure porteuse de SAGE si elles souhaitent réaliser des panneaux à partir de visuels. Morlaix communauté a distribué ces panneaux aux communes en 2023. https://region.bretagne.bzh/territoires-eau/jcms/33058_CRBArticle/en/label-terre-saine-les-visuels-sont-disponibles.

2. Commune engagée dans une démarche globale biodiversité

Le programme « Territoires engagés pour la nature » vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des actions en faveur de la biodiversité sur 3 ans. Il s'adresse aux communes et intercommunalités quelle que soit leur taille, qu'elles soient débutantes ou initiées en matière de biodiversité. Il n'y a pas de financement associé et le dossier à remplir nécessite une réflexion globale (impliquant une analyse croisée des enjeux du territoire, à mener entre services et avec les élus) pouvant prendre un peu de temps, mais il permet une reconnaissance des financeurs (y compris pour l'accès au fond vert). La deadline 2023 est en octobre.

Devenir un Territoire engagé pour la nature, c'est mobiliser ses équipes et ses citoyens, intégrer de la biodiversité dans tous ses domaines de compétences (urbanisme, routes, gestion d'espaces, éducation, culture, etc.), développer des actions et préserver ainsi l'environnement des générations futures.

<https://engagespourlanature.ofb.fr/territoires/rejoindre-le-programme>

Validité

Label communal, distinctions territoriales sont validées pour 3 à 5 ans, Renouvellement et reconnaissance par un jury

Mise en œuvre

Par édition, candidature quelle que soit la taille de la commune auprès d'une instance

Rapprochement d'une structure porteuse et/ou accompagnatrice

Porteur de projet

Commune, Habitants, Exploitants, Entreprises



05. Feuille de route des actions

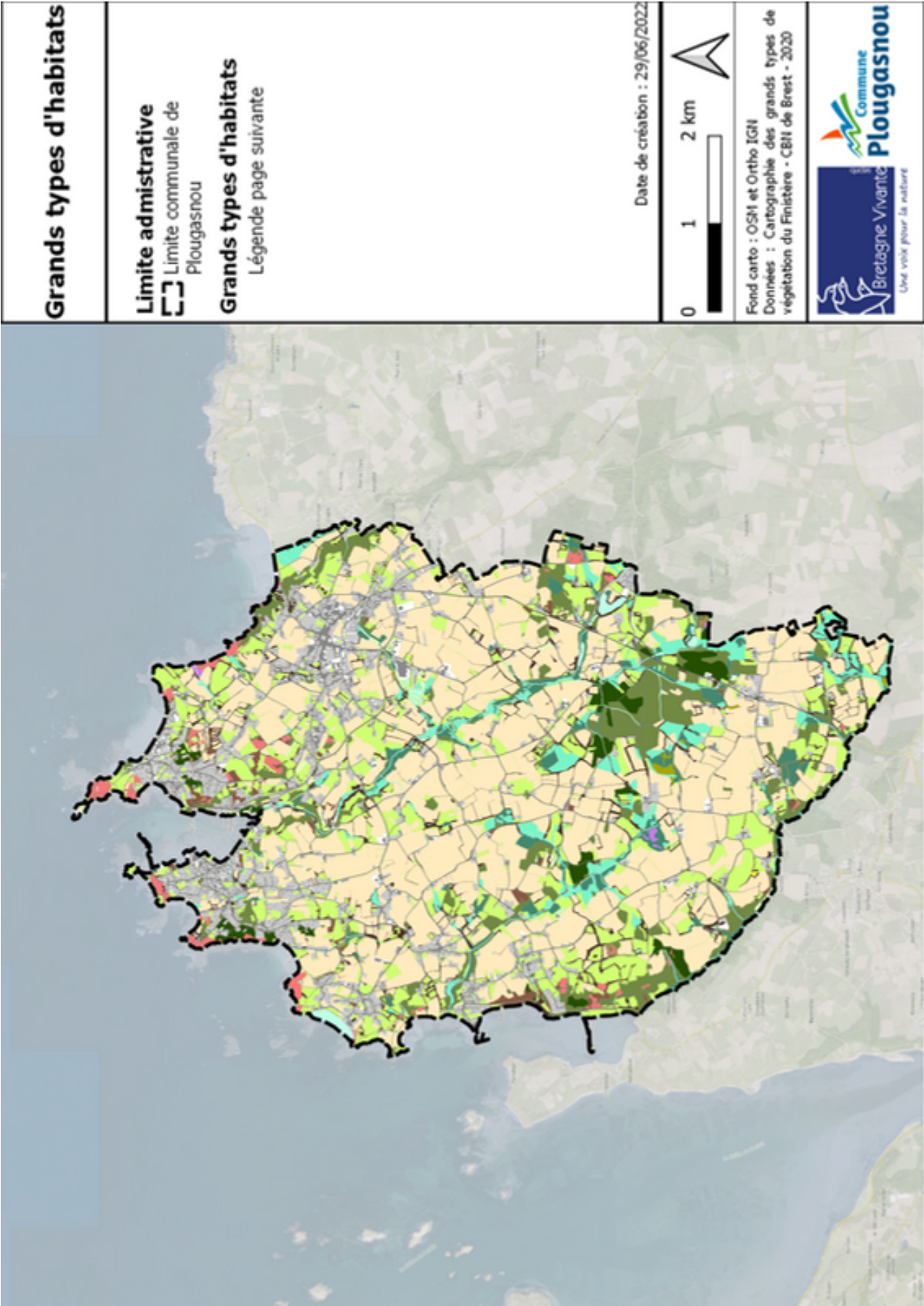
Axe d'action	Priorité	Volet	Délais de mise en œuvre	Actions déclinées	Etat actuel	Réalisation
I. Connaître et Intégrer la biodiversité dans l'aménagement du territoire communal	1	Technique	à 3 ans	1.1 Renforcer la préservation de la biodiversité lors de la révision du PLU Intégrer l'ensemble des résultats de l'Atlas dans le diagnostic et la définition de l'état initial de l'environnement Elaborer une OAP thématique "Trame verte et bleue et biodiversité" dans le PLU et PLUi Actualiser l'inventaire des zones humides, point d'eau et sentiers communaux et les inscrire au PLU Intégrer les réservoirs de biodiversité dans l'actualisation du PLU Intégrer la trame noire lorsqu'elle sera établie par Morlaix Communauté et l'inscrire au PLU Résorber les points de fragilité ciblé lors du diagnostic ABC sur la Trame Verte et Bleue en lien avec les services de Morlaix Communauté, Renforcer la protection du maillage bocager communal et favoriser les haies et arbres dans les bourg, Renforcer la protection des mares/lavoirs identifiés sur la commune, Renforcer la protection des prairies naturelles (communales et privées) avec une réglementation adaptée à leur gestion, Faire remonter des informations en lien avec des problématiques d'aménagement à Morlaix communauté pour adapter leur PLUi	à initier	
					à initier	
					à initier	
	1	Technique	3 à 4 ans	1.3 Prendre en compte la Biodiversité dans les Bourgs Réaliser un diagnostic de la fonctionnalité potentielle de la trame verte du bourg (cartographie des zones à passages de la faune à hérisson, amphibiens...) Intégrer les éléments de nature existants, favoriser la végétalisation au regard des résultats du diagnostic de la fonctionnalité écologique de la trame verte du bourg, Mettre en place la réflexion "1 % Biodiversité" dans chaque projet d'aménagement, Favoriser et conserver les éléments naturels dans les projets d'aménagements (matériaux, zones naturelles, vieux arbres creux, etc.) Planifier et intégrer la biodiversité dès la phase chantier (CRAP, saisonnalité, gestion des risques, zone d'implantation, emprise, SRC) Installer des supports d'accueil de la biodiversité dans les projets et/ou sur les bâtiments du bourg (nichoirs, gîtes) Modifier la perméabilisation des surfaces et des espaces fermés et/ou cloûter (particuliers et communaux) Etudier la mise en œuvre d'une réglementation locale de lutte contre l'élagage de haies en période estivale en complément d'une charte de gestion,	à initier	
					à initier	
					à initier	
	1	Technique	Initié et Continu	1.1 Renforcer la gestion différenciée des espaces publics Répertorier les différents types d'espaces verts présents sur la commune et leurs associer un protocole d'entretien spécifique Former ou faire monter en compétence le personnel technique communal en charge de la gestion des espaces, Mettre en place une gestion naturelle et manuelle du cimetière communal en lien avec la communication préalable auprès de citoyens Conservation de la végétation rudérale sur le patrimoine bâti Mise en place de l'éco-pâturage pour la gestion de certains espaces naturels communaux Communiquer et mobiliser les habitants pour favoriser l'acceptation de ce mode de gestion communal	poursuivre	
					poursuivre	
					poursuivre	
II. Maintenir et restaurer les espaces naturels et la biodiversité locale	1	Technique	Initié et Continu	2.1 Poursuivre la mise en valeur et la gestion des sentiers et des ouvrages de la commune Réaliser un cartographie de l'ensemble des sentier et ouvrage sur la communes (lavoirs, chemins creux, sentiers de randonnée) Poursuivre la mise en valeurs et l'entretiens des sentiers et des ouvrages (lavoirs, kanndi) Réaliser un sondages des envies et de satisfaction auprès des utilisateurs (groupes de rando, habitants) Valoriser les sites à intérêt pédagogique et de sensibilisation en proposant des animations, sorties, circuits et information, Engager une réflexion/démarche d'acquisition foncière pour l'existence des sentiers, chemins creux etc. Combiner la mise en valeur des sentiers communaux avec l'utilité publique en créant un circuit de mobilité quotidienne vélo/piétons reliant les bourgs	poursuivre	
					poursuivre	
					poursuivre	
	2	Technique	3 à 6 ans	2.2 Etablir une stratégie d'acquisition foncière sur des espaces naturels et élaborer des plans de gestion sur les espaces communaux Etablir un état des lieux des espaces communaux et des besoins/possibilité communale, Communiquer auprès des propriétaires sur l'intérêt et l'entretien des espaces naturels avant d'envisager l'achat de terrains, Acquérir du foncier sur des milieux à enjeux et prioritaires ciblé lors de l'ABC (réservoirs, prairies naturelles, zones humides, boisements), Elaborer des plans de gestion et de réhabilitation pour la préservation d'espèces ou d'espaces à enjeux en lien avec les services intercommunaux, Accueillir et aménager ces espaces pour y accueillir du public en nombre limité (pédagogique, formation, suivi scientifique, etc.)	à initier	
					à initier	
					à initier	
III. Mobiliser les acteurs et concilier biodiversité et activités locales	1	Animation	Initié et Continu	3.1 Poursuivre la sensibilisation et l'information auprès du grand public et des scolaires Poursuivre et proposer périodiquement des actions de sensibilisation et d'animation auprès du grand public et habitants (formation, ateliers, sorties, etc.) Engager de nouvelles démarches d'implication citoyennes pour les adultes (taille d'arbres, expo, réhabilitation de bâti, etc., vergers conservatoire) Poursuivre et engager de nouvelles démarche d'implication citoyenne auprès des scolaires (école dehors, vigilance nature, Aire éducative, etc.) Proposer des animations et sorties thématiques sur l'ensemble des espaces naturels de la commune Favoriser le développement d'actions de partage autour de la nature : jardin partagé, recyclerie, bourses au plants, grainothèque, compostage	poursuivre	
					poursuivre	
					poursuivre	
	1	Animation	Sur 6 ans	3.2 Accompagner les habitants pour une meilleure intégration des enjeux de la biodiversité dans leurs pratiques Sensibiliser les propriétaires d'espaces en cohérence avec la Trame verte de la commune et du bourg, Utiliser et communiquer auprès de l'ensemble des publics via les ressources à disposition (initié durant l'ABC) Diffuser de l'information (brochure, fiches techniques, panneaux en ville, réunion de quartier) Organiser des réunions d'information et inviter les citoyens dans des groupes de réflexion autour de la nature, Inité et valoriser l'implication citoyenne par la labellisation de leurs espaces privés propice à la biodiversité et ou bien être (zone refuge, jardin au naturel), Apporter conseil et assistance à la biodiversité et sur la gestion d'espaces (balcon, jardin, mare, déchet verts, etc.) en lien avec les associations du territoire, Participation à des concours "Jardiner autrement", photo, exposition ou des portes ouvertes "Jardin au naturel" Favoriser et encourager la création de groupe naturalistes (Hirondelles, Estran, Botanique, etc.) en lien avec les associations, Développer un cœur d'habitants sensibilisés et engagés sur la commune sur le volet nature pour épauler les élus,	poursuivre	
					poursuivre	
					poursuivre	
	2	Animation	Sur 6 ans	3.1 Réduire la pollution lumineuse et préserver la trame noire Accompagner la définition de la trame noire à l'échelle de la commune en lien avec Morlaix Communauté puis l'intégrer au PLU, TVB, Trames GMB communale Résorption des points de conflits en cohérence avec les trames (communale, intercommunale et régionale) Informer et sensibiliser les habitants sur l'intérêt de la réduction de la pollution lumineuse Communiquer et sensibiliser les industriels sur les effets de l'éclairage nocturne de leurs installations, Recueillir les attentes et les besoins des habitants vis-à-vis de l'éclairage nocturne Promouvoir les activités de nuit pour favoriser l'appropriation de l'élément nuit par les citoyens (Nuit de la chouette, amphibiens) en cohérence avec le programme	à initier	
					à initier	
					poursuivre	
IV. Valorisation des actions engagées	2	Animation	1 à 3 ans	4.1 Reconnaissance en faveur de la biodiversité et des espaces naturels Se renseigner sur les démarches pour prétendre aux labels Avoir de plus en plus d'espaces publics et/ou privés en "zone refuge" ou "Regain de Biodiversité" Diffuser et communiquer auprès des habitants sur les labels et/ou participation aux concours biodiversité, Engager dans la labellisation de la commune en village d'accueil de la faune sauvage (Hérisson, Hirondelles, etc.)	poursuivre	
					poursuivre	
					poursuivre	
	2	Animation	1 à 3 ans	4.2 Reconnaissance en faveur de la qualité écologique et de l'espace urbain/bourg Se renseigner sur les démarches pour prétendre aux labels Faire les démarches pour prétendre à l'obtention du label "Terre Saine" Faire les démarches pour prétendre à l'obtention du label "Ville et Village Fleurs" Adhérer au programme "Territoire engagé pour la nature" en menant des actions régulières Maintenir dans le temps et/ou augmenter son niveau d'implication pour maintenir les labels	à initier	
					à initier	
					à initier	
					à initier	
					à initier	
					à initier	
					à initier	



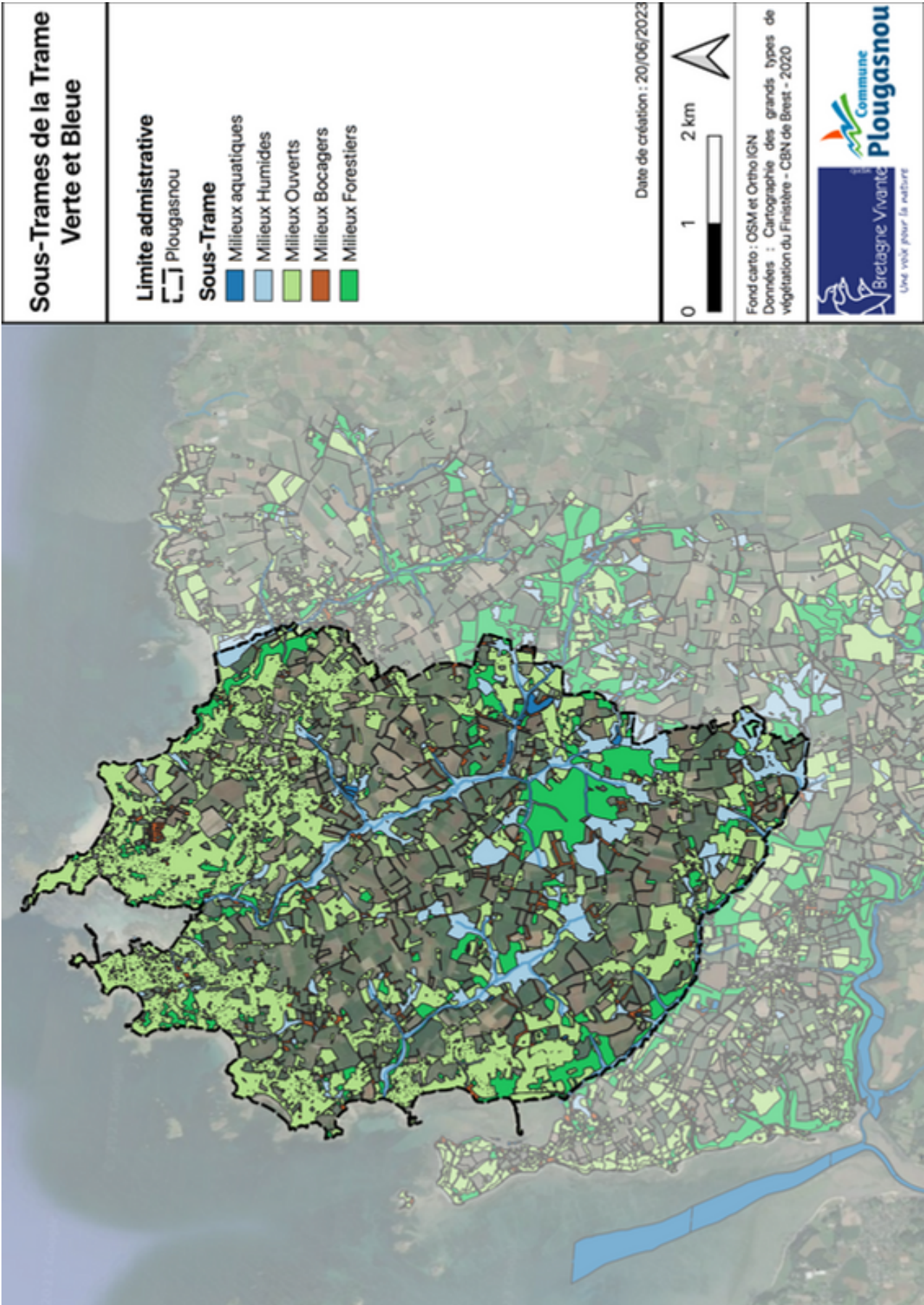
Éléments supports et d'appui

1. Habitats Naturels communaux
2. Organisation de la Trame verte et Bleue communale
3. Ruptures écologiques de la Trame verte et Bleue communale
4. Réseau écologique de la Trame Verte
5. Réseau écologique de la Trame Bleue
6. Trame verte "urbaine" potentielle
7. Réseau écologique Intercommunale (Morlaix communauté)
8. Cohérence écologique intercommunale
9. Enjeux de la Trame verte
10. Enjeux de la Trame bleue
11. Secteurs à enjeux communaux Trame Verte
12. Secteurs à enjeux communaux Trame Bleue
13. Synthèse des secteurs identifiés à enjeux communaux

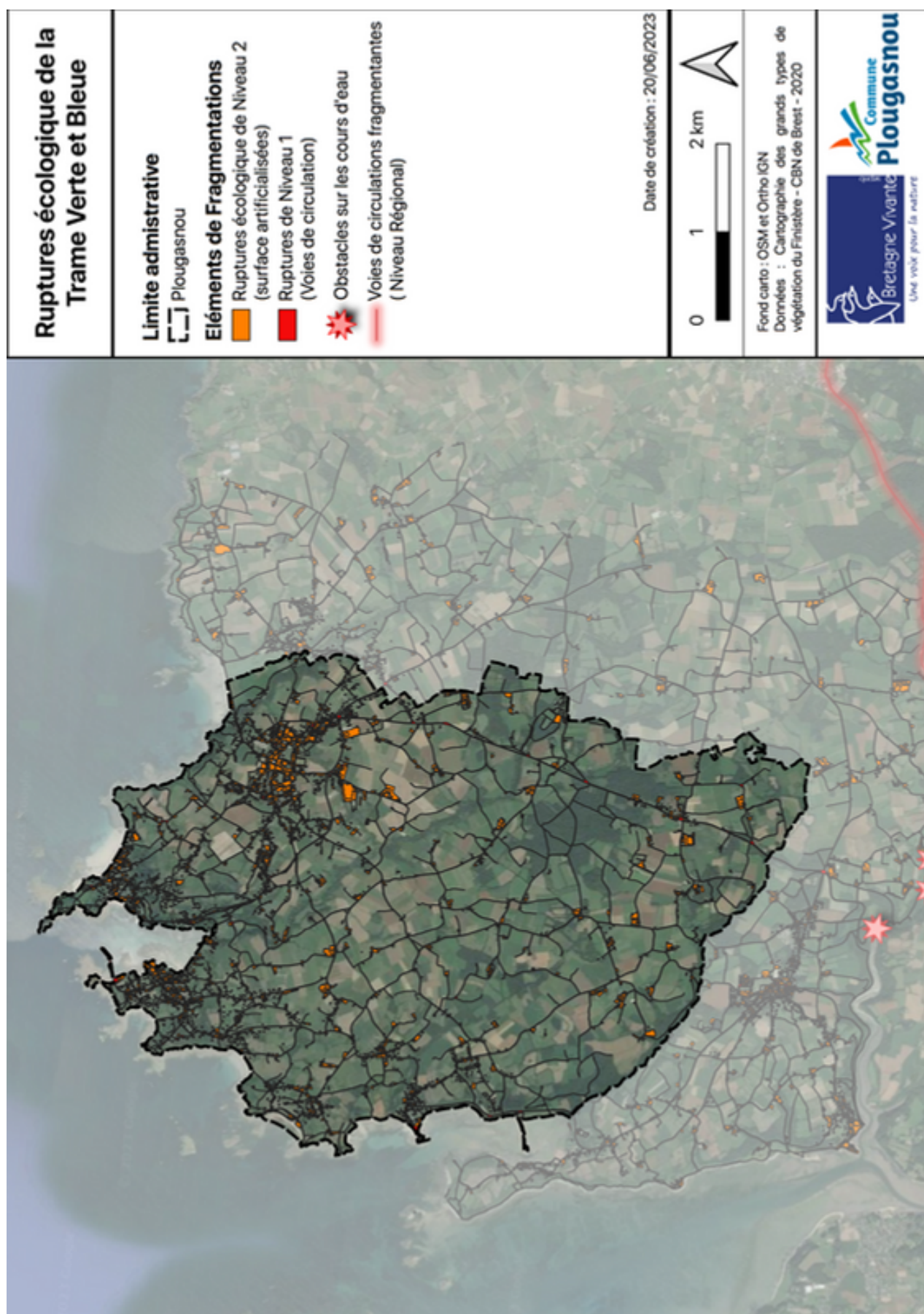
Habitats Naturels communaux



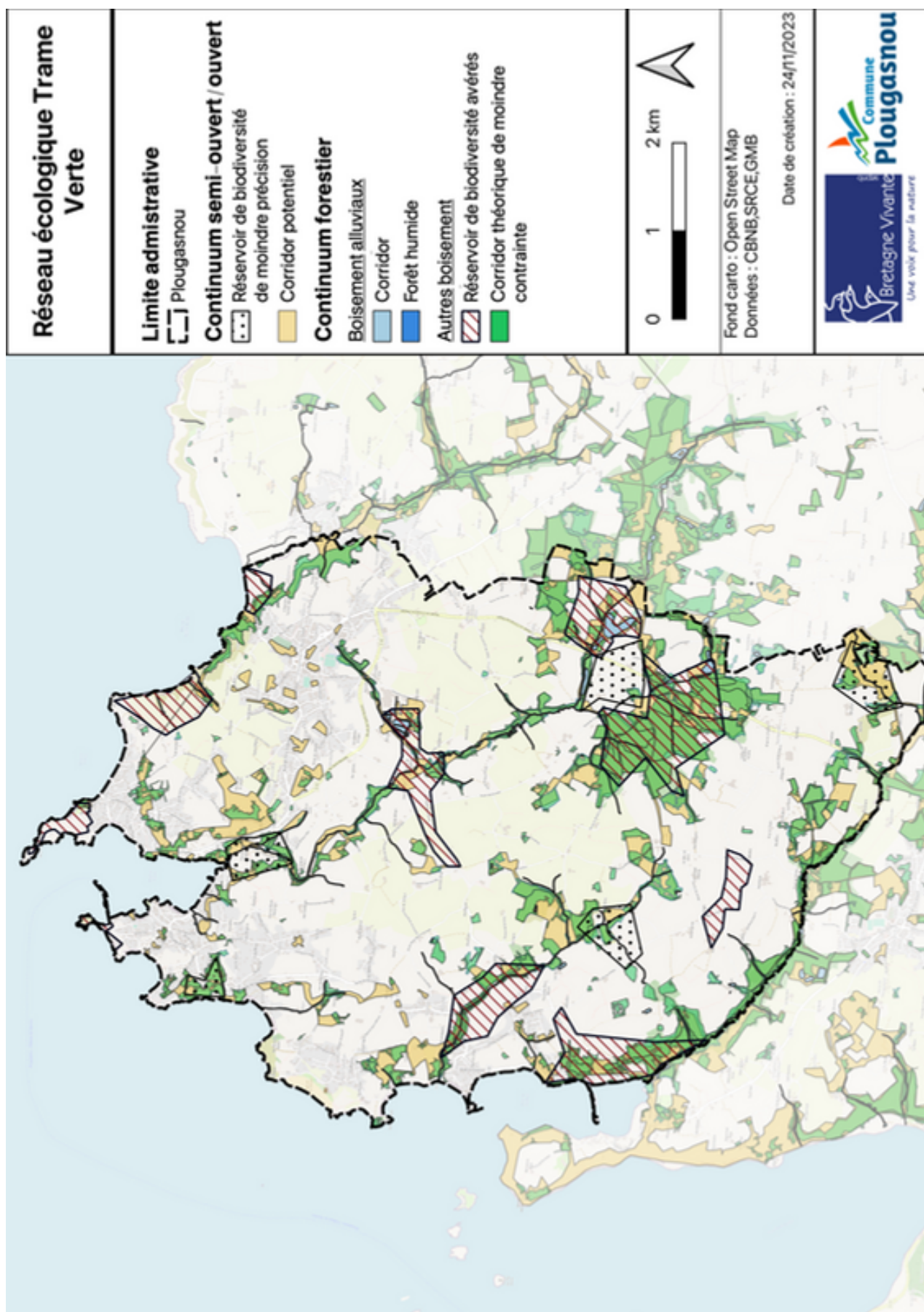
Organisation de la Trame verte et Bleue communale



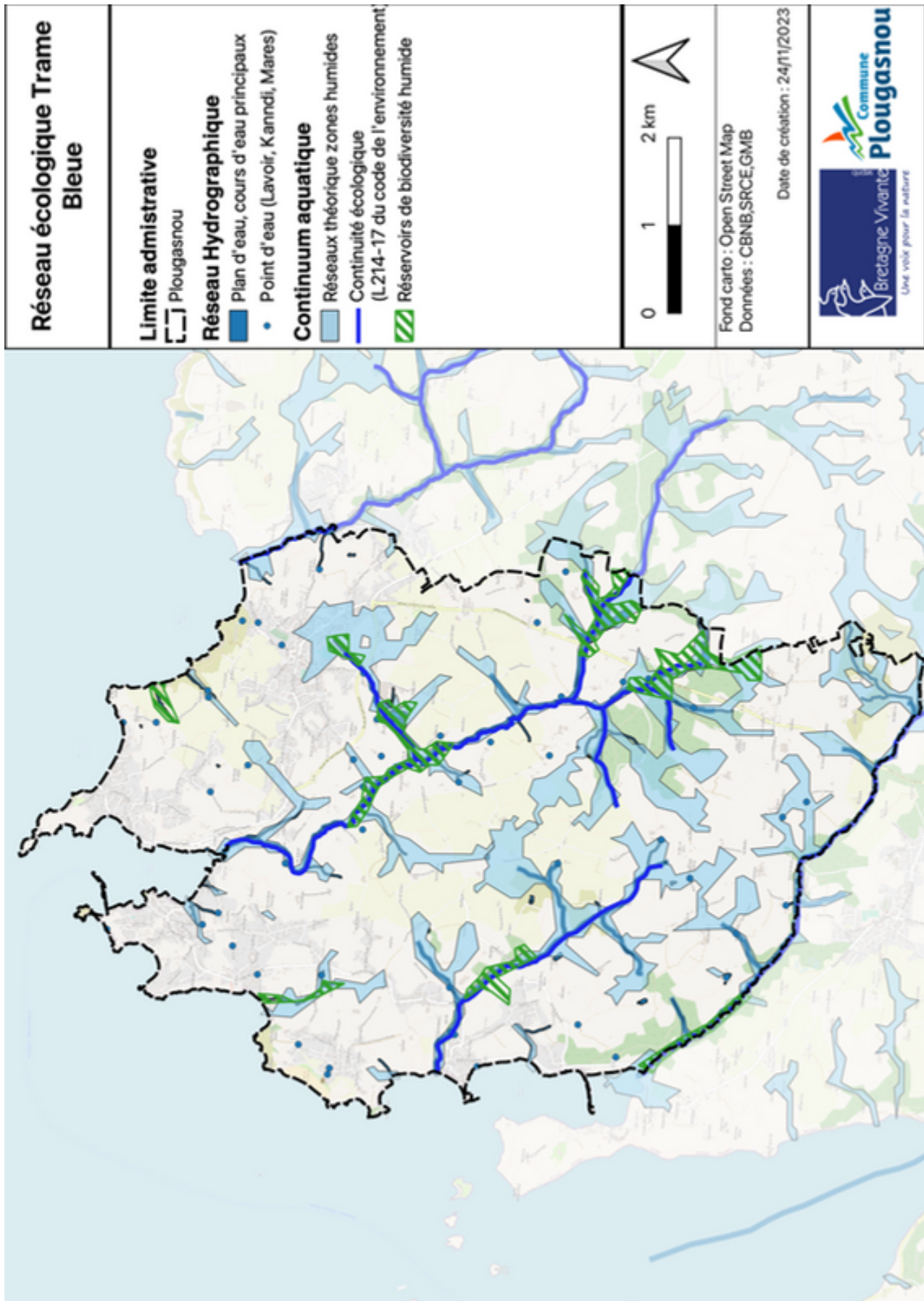
Ruptures écologiques de la Trame verte et Bleue communale



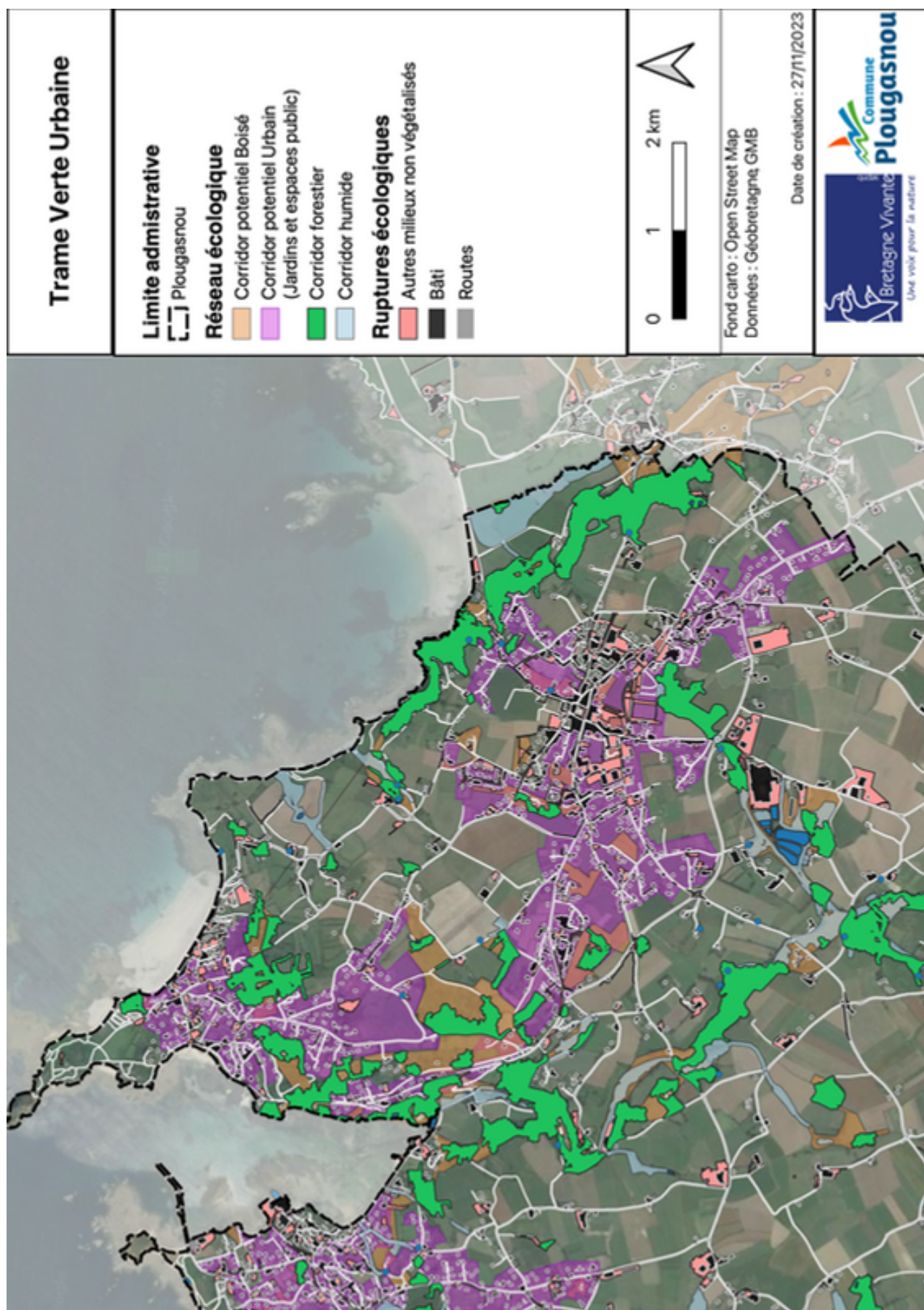
Réseau écologique de la Trame Verte



Réseau écologique de la Trame Bleue

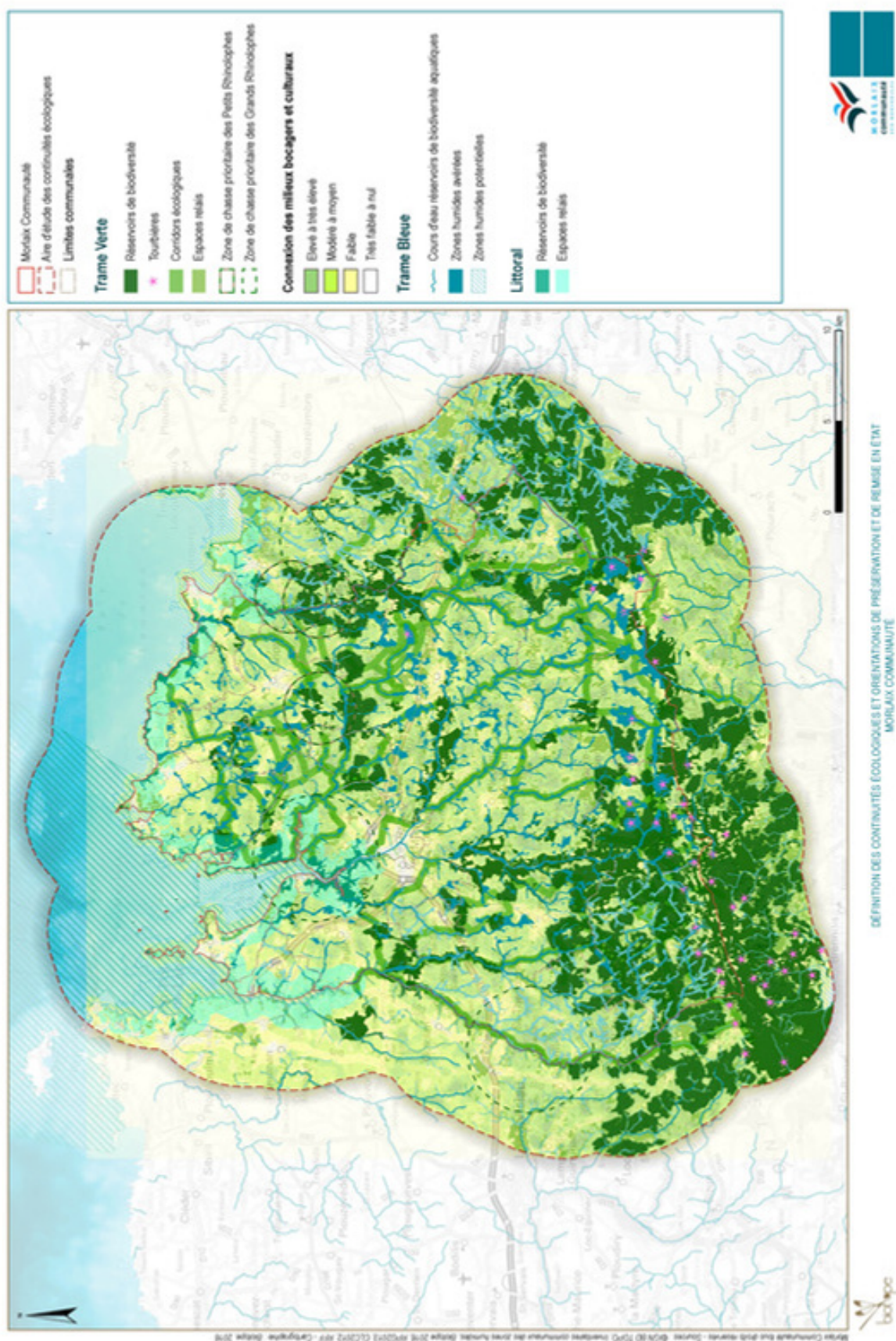


Trame verte "Urbaine" potentielle

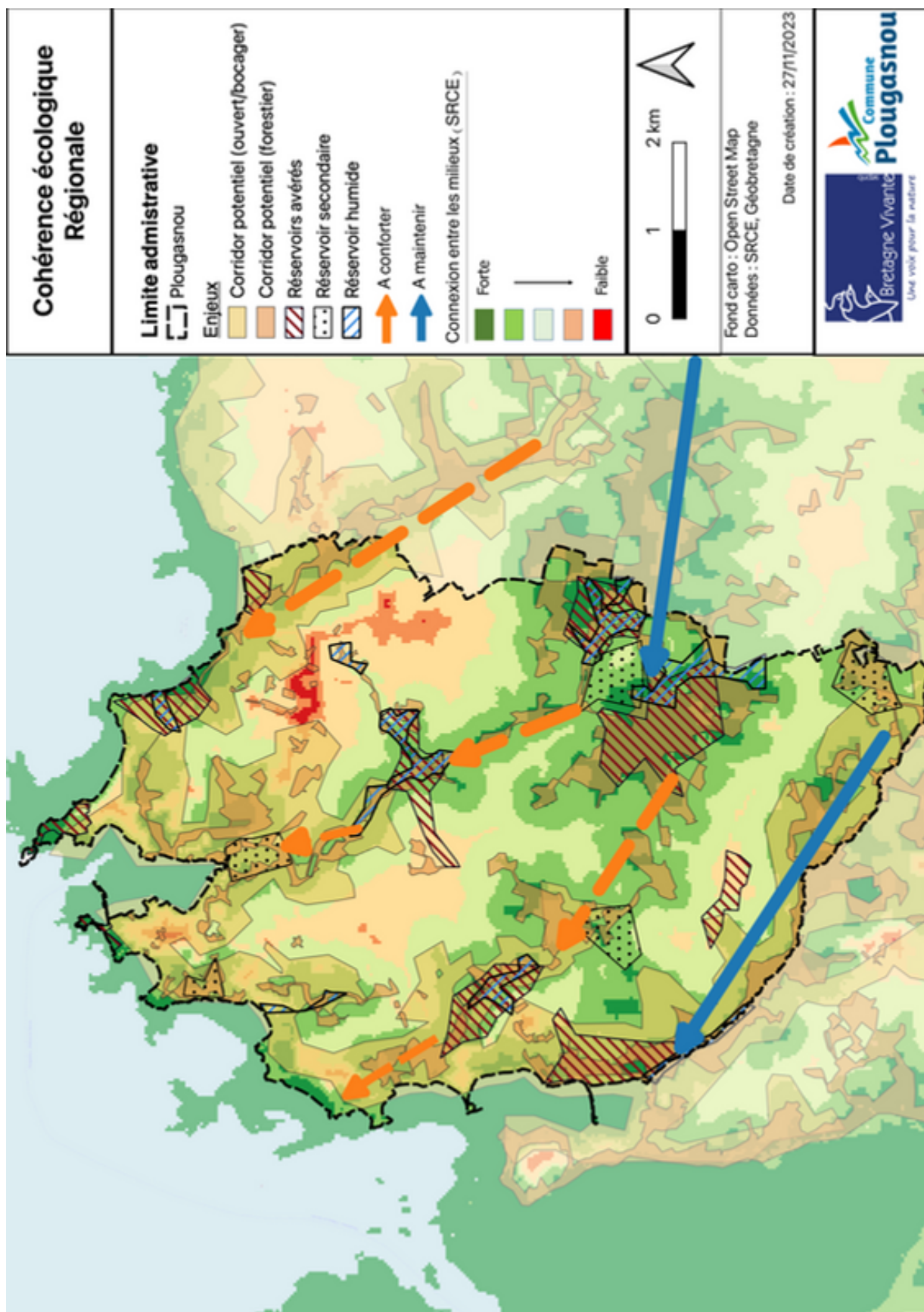


Réseau écologique intercommunale

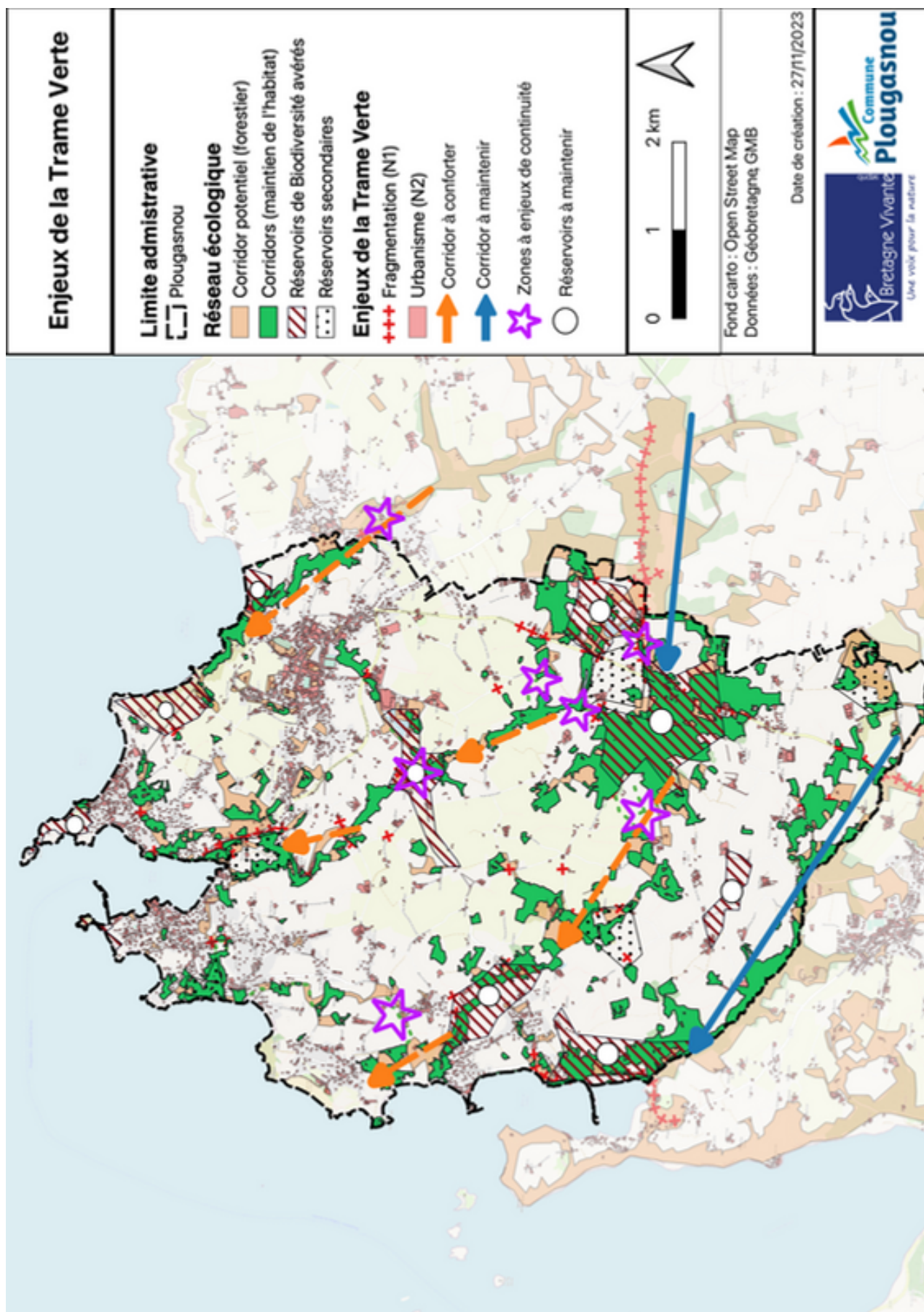
Trame Verte et Bleue



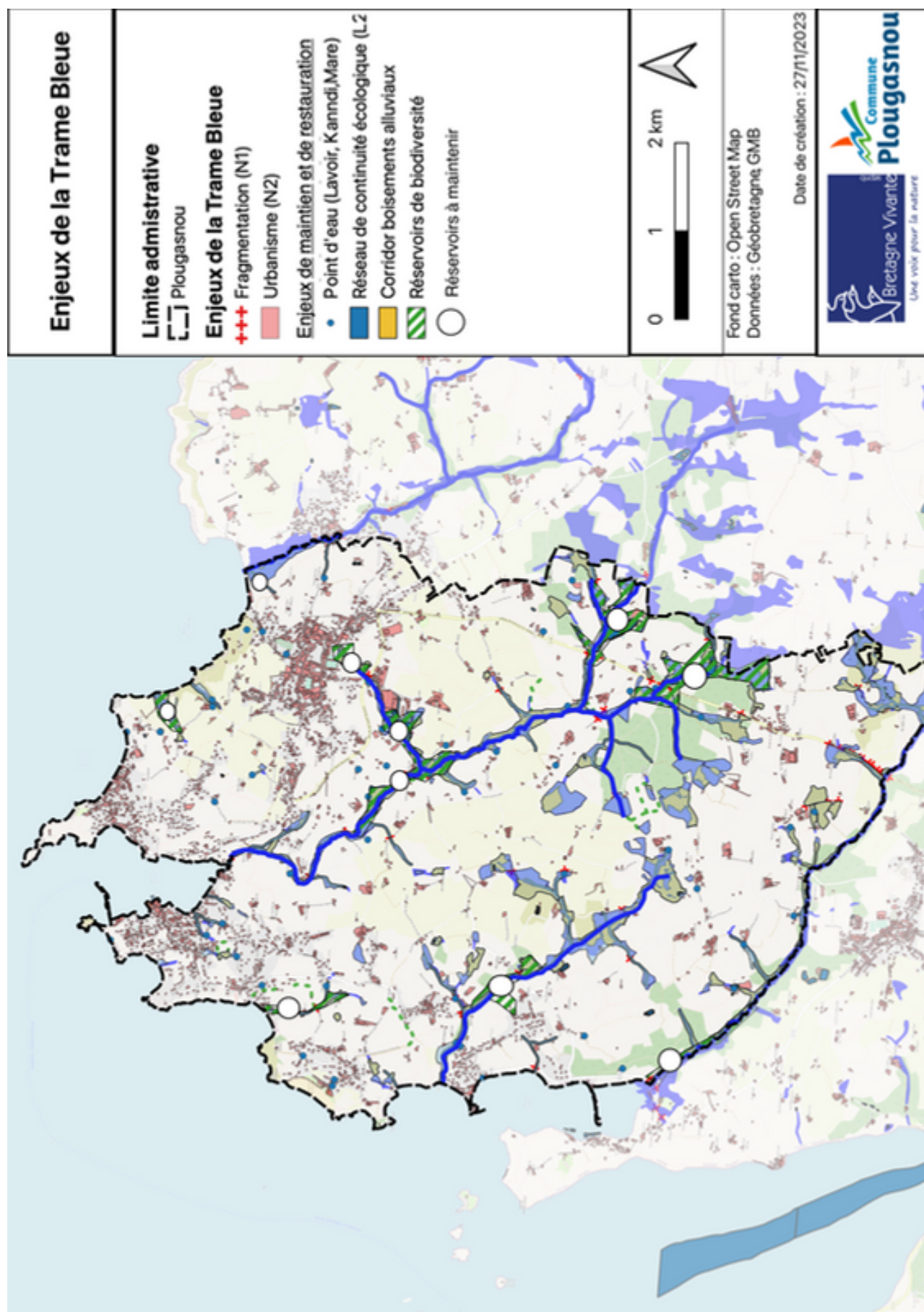
Cohérence écologique intercommunale



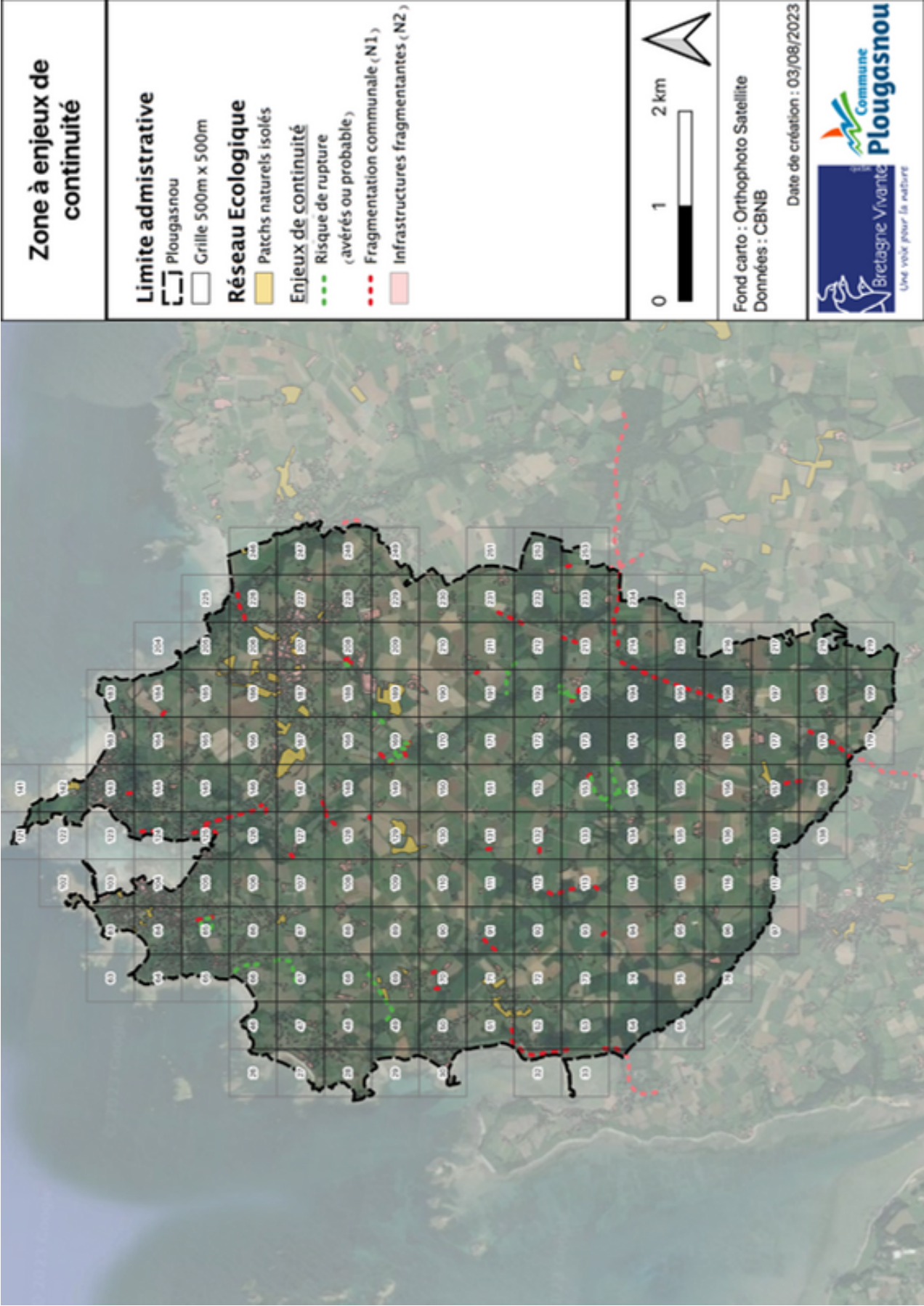
Enjeux de la Trame verte



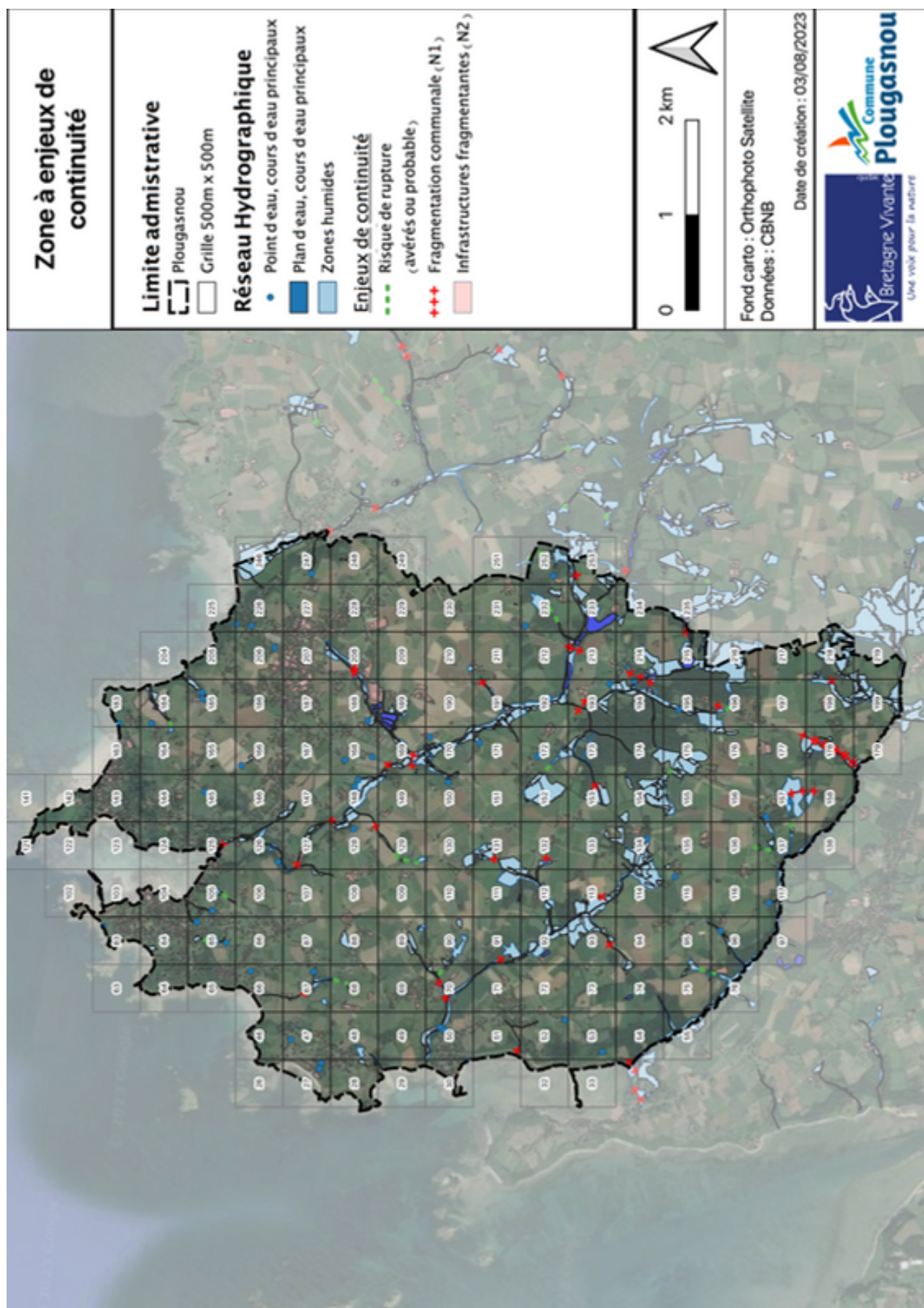
Enjeux de la Trame bleue



Secteurs à enjeux communaux Trame Verte



Secteurs à enjeux communaux Trame Bleue



Synthèse des secteurs identifiés à enjeux communaux

Numéro de maille	Nom de la zone	Type de Milieux	Niveau enjeux	Détails des éléments de motivation				
				Enjeux réglementaires	Habitats à enjeux	Espèces à enjeux	Enjeux TVB	Pression ou Risques
121/122/141/142 et 83/103	Pointe de Primel et du Diben	Littoral/Ouvert	Fort	X	X	X	X	
183/184	Run Izella	Littoral/Ouvert	Fort	X	X	X	X	
226/246	Corran	Littoral/Ouvert	Fort	X	X	X	X	
233/253/222	Mesqueau	Ouvert/Humide et Aquatique	Fort	X	X	X	X	
153/154/172/173/193/194/195/214/215	Moulin à vent	Bocage/forestier	Fort	X	X	X	X	
70/91/92/111	Mesguen	Forestier/humide et aquatique	Fort	X	X	X	X	
52/53/54	Keriou	Ouverte/Forestier et Bocager	Fort	X	X	X	X	
149/188/189/169/170	Kerdenoy	Bocager/Humide/aquatique et Forestier	Fort	X	X	X	X	
179/178	Croisement Corniou et D46 jusqu'au rond point	Ouvert/bocager et humide	Fort	X	X		X	X
213/212/232	Rte de Kerastren/chem. Kerallan	Humide	Fort	X			X	X
68	Croisement Rue de Kermebel/Rte de Kernot	Humide/ouvert	Fort	X	X		X	X
105	Rue de Keraveec	Humide/aquatique	Fort	X	X		X	X
85	Rte de Kerhamon	Ouvert	Fort	X	X		X	X

Numéro de maille	Nom de la zone	Type de Milieux	Niveau enjeux	Détails des éléments de motivation				
				Enjeux réglementaires	Habitats à enjeux	Espèces à enjeux	Enjeux TVB	Pression ou Risques
125/126	Cimetière à bateau	Ouverte/humide	Moyen				X	X
191/211/212/213	Ret de Kerastren / cf : carte	Ouvert	Moyen				X	X
153/154	Rte de Mesgouez	Ouverte/bocager	Moyen				X	X
66/85/105/	Cf : Carte	Ouvert	Moyen				X	X
53/69/73/95/133/70/90/89/49/68/105/128/186/164/165/205/198	Cf : Carte	Ouvert/urbain	Moyen				X	X
185/186/206/207/187/167/71/51/52/	Cf : Carte	Ouvert/urbain	Moyen				X	X
193	Rte de Kersaint	Humide/ouvert	Moyen				X	X
214/195/214/196	Rue de St-Sébastien/bois de	Humide/bocager	Moyen				X	X
70 / 91 /113	Rte de Kermebel/Rte de Ty Chapel	Bocager	Moyen				X	X
153/154	Rte du Moulin à vent	Bocager	Moyen				X	X
208	Rond point/Garage de Mismosas	Ouvert/humide	Moyen				X	X